



DELUBAC
Asset Management

Delubac Obligations

Annexe 10 du Règlement SFDR

Décembre 2023

Sommaire

- a) Résumé
- b) Sans objectif d'investissement durable
- c) Caractéristiques environnementales ou sociales du produit financier
- d) Stratégie d'investissement
- e) Proportion d'investissement
- f) Contrôle des caractéristiques environnementales ou sociales
- g) Méthodes
- h) Sources et traitement des données
- i) Limites aux méthodes et aux données
- j) Diligences raisonnables
- k) Politiques d'engagement
- l) Indice de référence désigné (lorsque qu'un indice est désigné comme indice de référence pour atteindre des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier)

a) Résumé

Ce produit financier promeut des caractéristiques environnementales et sociales, mais n'a pas pour objectif l'investissement durable.

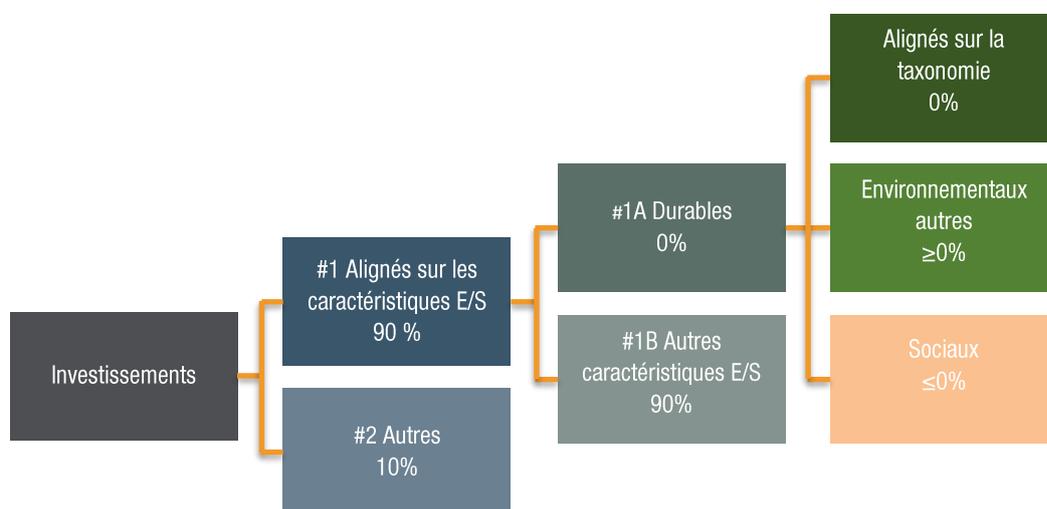
Le fonds promeut donc systématiquement les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance correspondant aux enjeux matériels évalués pour les entreprises et permettant d'obtenir des scores ESG.

A titre d'exemple, les indicateurs suivants sont utilisés dans l'analyse extra-financière des participations :

- Indicateurs environnementaux : existence d'un système de management environnemental, existence d'une politique environnementale, émissions de gaz à effet de serre.
- Indicateurs sociaux : existence d'une politique d'inclusion et de diversité, taux de formation des salariés, respect des droits humains dans la chaîne des fournisseurs.
- Indicateurs de gouvernance : existence d'un code de conduite, féminisation des instances de gouvernance, existence d'une politique de lutte contre le blanchiment d'argent.

Le fonds sélectionne les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra-financier dans leur univers d'investissement (approche « best-in-universe »). Il n'investit pas dans certains secteurs d'activités jugés néfastes et en désaccord avec les valeurs de la société de gestion. Cette politique d'exclusion a pour objectif d'exclure de l'univers d'investissement certains émetteurs du fait de leur activité, implantation géographique, fonctionnement, réputation et non-conformité aux standards internationaux.

Au moins 90% du fonds (hors liquidités accessoires) sera composé de titres promouvant les caractéristiques environnementales et sociales définies ci-dessous, mais n'a pas pour objectif minimum l'investissement durable. Il n'a pas d'objectif minimum d'alignement à la taxonomie.



Des contrôles sont réalisés, en internes, afin de vérifier la bonne application de la stratégie par le fonds. Un reporting mensuel intègre des données de notation ESG associées au fonds, en comparaison avec l'indice de référence. Enfin, le fonds communique sur son intensité carbone comparée à celle de son indice.

La principale source de données, en complément de l'analyse interne, est Sustainalytics.

L'engagement est informel et se matérialise par des rencontres avec les émetteurs dans le cadre des réunions organisées avec les brokers.

Enfin, le produit financier n'a pas d'indice de référence aligné sur les caractéristiques ESG qu'il promet.

b) Sans objectif d'investissement durable

Ce produit financier promeut des caractéristiques environnementales et sociales, mais n'a pas pour objectif l'investissement durable.

c) Caractéristiques environnementales ou sociales du produit financier

La promotion des caractéristiques sociales et environnementales du fonds se matérialise par une évaluation ESG des émetteurs faisant partie du portefeuille sous le prisme de la méthodologie Sustainalytics.

Les évaluations de risque ESG produites par Sustainalytics intègrent deux dimensions principales pour évaluer l'ampleur du risque ESG non géré auquel une entreprise est exposée : l'exposition aux risques et la gestion des risques. Pour chaque émetteur, le risque non géré est mesuré en évaluant un ensemble spécifique d'indicateurs ESG matériels en fonction des deux critères d'exposition et de gestion des risques. Le risque non géré résultant pour chaque indicateur est ensuite additionné pour obtenir un score qui représente le risque ESG global de l'entreprise.

Le fonds promeut donc systématiquement les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance correspondant aux enjeux matériels évalués pour les entreprises et permettant d'obtenir des scores ESG.

A titre d'exemple, les indicateurs suivants sont utilisés dans l'analyse extra-financière des participations :

- Indicateurs environnementaux : existence d'un système de management environnemental, existence d'une politique environnementale, émissions de gaz à effet de serre.
- Indicateurs sociaux : existence d'une politique d'inclusion et de diversité, taux de formation des salariés, respect des droits humains dans la chaîne des fournisseurs.
- Indicateurs de gouvernance : existence d'un code de conduite, féminisation des instances de gouvernance, existence d'une politique de lutte contre le blanchiment d'argent.

d) Stratégie d'investissement

Le fonds sélectionne les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra-financier dans leur univers d'investissement (approche « best-in-universe ») à partir d'un univers d'investissement composé des émetteurs européens notés par Sustainalytics.

Le fonds applique la politique d'exclusion de Delubac AM qui a pour objectif d'exclure de l'univers d'investissement certains émetteurs du fait de leur activité, implantation géographique, fonctionnement, réputation et non-conformité aux standards internationaux. Delubac AM exclu de ses investissements :

- Les entreprises et émetteurs impliqués dans les violations des principes du Pacte Mondial des Nations-Unies, des conventions cadres de l'OIT, des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales,
- Les entreprises impliquées dans la production d'armes controversées telles que les armes à sous munition, les mines anti-personnel, les armes bactériologiques, les armes chimiques, les lasers aveuglants,
- Les entreprises générant plus de 10% de leurs revenus à partir de l'exploitation du charbon à travers l'extraction, la vente d'électricité, la capacité de production liées au charbon, ou bien par le biais d'une détention actionnariale significative d'une entreprise impliquée dans l'exploitation du charbon
- Les entreprises générant plus de 10% de leurs revenus à partir de la production du tabac ou qui détiennent une part significative du capital d'une entreprise impliquée dans le tabac.

- Les entreprises générant plus de 10% de leurs revenus à partir des jeux d'argent
- Les entreprises qui font l'objet d'une controverse de niveau 5 selon la méthodologie Sustainalytics (échelle de 0 à 5, 5 étant la plus grave)
- Les entreprises dont l'ESG Risk Score est supérieur à 40/100 selon la méthodologie Sustainalytics (échelle de 0 à 100, 100 étant le pire score ESG)

Le fonds applique des filtres d'exclusion ESG spécifique suivants, en supplément de la politique d'exclusion DAM

- Les entreprises qui font l'objet d'une controverse de niveau 4 ou 5 selon la méthodologie Sustainalytics (échelle de 0 à 5, 5 étant la plus grave)
- Les entreprises dont l'ESG Risk Score est supérieur à 30/100 selon la méthodologie Sustainalytics (échelle de 0 à 100, 100 étant le pire score ESG)

L'approche extra-financière permet d'aboutir à un taux de réduction de l'univers d'investissement de départ de 20%. Le fonds vise à avoir un taux de couverture supérieur à 90% d'émetteurs promouvant des caractéristiques environnementales et sociales (hors liquidités accessoires).

La notation ESG prend en compte des critères de gouvernance. Les indicateurs de gouvernance utilisés dans la notation ESG sont notamment : existence d'un code de conduite, féminisation des instances de gouvernance, existence d'une politique de lutte contre le blanchiment d'argent.

e) Proportion d'investissement

Le portefeuille est exposé jusqu'à 110% de son actif net, en obligations et titres de créances négociables libellés en euro (et à titre accessoire libellés en devises étrangères) émis par un Etat membre de l'OCDE (dette publique) et/ou en obligations non gouvernementales (dette privée) ayant leur siège social dans un pays de l'OCDE dont l'émetteur présente une notation « Investment Grade ».

Toutefois et à hauteur de 10% maximum de son actif, le gérant se réserve la possibilité d'investir en obligations et/ou en de titres de créances négociables sans aucun critère de notation particulier. En cas de dépassement de ce ratio, lié à une dégradation de la notation des titres, le Fonds cèdera les titres concernés en tenant compte de l'intérêt des porteurs et des conditions de marché.

Les obligations pourront être à taux fixe, à taux variable, indexées et/ou convertibles à caractère obligataire et seront libellées en euro (et à titre accessoire libellés en devises étrangères), de tous types de séniorité, y compris subordonnées.

La répartition dette privée / dette publique n'est pas déterminée à l'avance et s'effectuera en fonction des opportunités de marché.

Le choix, les ajustements des titres sélectionnés et leur duration sont pilotés selon les anticipations du gérant dans le respect des bornes suivantes :

Fourchette de sensibilité au taux d'intérêt	[0, + 4]
Zone géographique des émetteurs des titres	Zone OCDE
Répartition dette privée / dette publique	En fonction des opportunités de marché
Devises de libellé des titres dans lesquels le FCP est investi	Euro essentiellement 10% maximum de devises étrangères
Exposition au risque de change	10% maximum de l'actif net

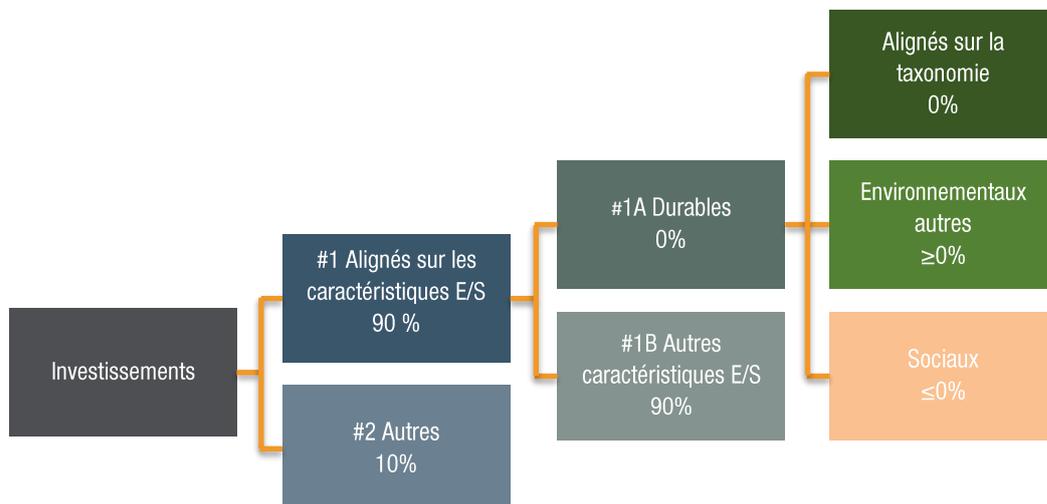
Exposition au risque action	10% maximum de l'actif net
-----------------------------	----------------------------

Aussi bien dans le cadre de la gestion de la trésorerie que pour piloter l'exposition aux marchés de taux, le Fonds pourra détenir jusqu'à 10% de son actif net en parts ou actions d'OPC de droit français ou d'OPCVM de droit étranger.

Ces OPC pourront, le cas échéant, être gérés par la Société de Gestion ou une société liée. Ils seront utilisés pour gérer la trésorerie et/ou répondre à l'objectif de gestion.

Enfin, l'exposition au risque actions, via la conversion d'obligations convertibles uniquement n'excédera pas 10% de l'actif.

L'allocation d'actifs est susceptible d'évoluer au fil du temps et les pourcentages doivent être considérés comme des moyennes calculées sur de longues périodes. Les calculs peuvent reposer sur des données incomplètes ou parcellaires de la société ou de tiers.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- La sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux ;
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables ;

f) Contrôle des caractéristiques environnementales ou sociales

L'équipe ISR réalise un premier contrôle lors du screening de l'univers d'investissement sur la base des critères ESG définis dans la stratégie d'investissement.

Un contrôle pré-trade est intégré dans l'outil de gestion du portefeuille, afin de garantir l'application des règles d'exclusion de la politique DAM.

Un autre contrôle post-trade est réalisé chaque mois par l'équipe ISR pour vérifier l'éligibilité des lignes en portefeuille et l'univers d'investissement éligible.

g) Méthodes

Un reporting mensuel rend compte des caractéristiques ESG au niveau du fonds, parmi lesquelles :

- La note ESG Risk Score moyenne du portefeuille, mentionnant son évolution par rapport au mois précédent. Le taux de couverture des données ESG figure sur ce reporting. Cette note se base sur la moyenne pondérée des notes ESG Risk Score des entreprises selon la méthodologie Sustainalytics. Elle combine les performances environnementales, sociales et de gouvernance.
- Une déclinaison des notes ESG Risk Score « Exposition aux risques » et « Gestion des risques » afin de rendre compte sur l'exposition moyenne du portefeuille et son niveau de gestion moyen.
- Les 5 valeurs les mieux notées du portefeuille, sur la base des notations ESG Risk Rating de Sustainalytics.
- Enfin, un indicateur rapporte sur l'intensité carbone du fonds. L'intensité des GES est une mesure relative des émissions de gaz à effet de serre (GES). C'est la quantité de GES produite par unité du chiffre d'affaires généré par l'entreprise, mesuré en tonnes de CO2 par million d'euros de chiffre d'affaires généré. L'intensité carbone est ensuite pondérée au poids dans le portefeuille

h) Sources et traitement des données

Delubac AM utilise des ressources internes et externes pour promouvoir les caractéristiques environnementales et sociales du fonds.

L'agence de notations sociales Sustainalytics nous fournit les données suivantes :

- Score ESG des émetteurs (ESG Risk Score, Country Risk Score)
- Le niveau de controverse dans lesquelles les émetteurs sont impliqués, ainsi qu'une analyse détaillée,
- Les implications des entreprises dans certaines activités utilisées pour la politique d'exclusion de la Société de gestion et pour le filtre d'exclusion spécifique au compartiment.
- Les PAI

Par ailleurs, Delubac AM dispose de ressources humaines en interne (Directrice de la Recherche ISR, gérants et contrôleur des risques) qui vont œuvrer à la mise en place des politiques, l'implémentation des données dans les systèmes internes et l'analyse interne.

L'analyse ESG interne repose sur :

- des informations publiques, telles que :
 - o les rapports publiés par les entreprises,
 - o les rapports d'ONG,
 - o les études statistiques académiques, d'Eurostat ...
 - o les rapports et autres classements réalisés par des agences, ONG, ou entreprises comme Great Place to Work ...

- des informations issues de la recherche ESG des brokers
- des échanges avec les émetteurs lors des sessions de dialogue avec les émetteurs.

i) Limites aux méthodes et aux données

Risque lié aux données ESG : S'agissant de la sélection des titres en direct, le gérant fonde son analyse sur des informations relatives aux critères ESG provenant de fournisseurs d'informations tiers qui peuvent s'avérer être incomplètes, inexactes, indisponibles. En conséquence il existe un risque que la gestion puisse intégrer ou écarter une valeur au sein du portefeuille au regard d'éléments non exhaustifs, inappropriés ou non disponibles. La gestion atténue ce risque en incluant sa propre analyse

j) Diligences raisonnables

Delubac AM a mis en place un plan de contrôle de diligence raisonnable afin de s'assurer de la conformité du compartiment avec les règles ESG fixées pour sa gestion. Les procédures de contrôle interne mises en place sont les suivantes :

- Contrôle de 1^{er} niveau
 - Contrôle réalisé par l'équipe ISR au moment de l'actualisation du périmètre investissable. C'est l'occasion pour l'équipe ISR de vérifier que chaque ligne soit intégrée au périmètre d'investissement du compartiment et de vérifier le taux de sélectivité de l'univers à chaque mise à jour.
 - L'équipe des risques intègre les règles pré-trade dans l'outil de gestion (exclusion, limite note ESG)
Contrôle réalisé par les gérants lors des décisions d'investissement.
- Contrôle de 2nd niveau

L'équipe de contrôle interne et de conformité

- S'assure de la bonne tenue du périmètre investissable à jour,
- S'assure de la présence de chaque ligne dans le périmètre investissable à la date du contrôle,
- S'assure du respect du taux de sélectivité de l'univers et du taux de couverture
- S'assure de la bonne tenue des process en place

Les contrôles cités précédemment sont réalisés à minima annuellement.

k) Politiques d'engagement

L'engagement est informel et se matérialise par des rencontres avec les émetteurs dans le cadre des réunions organisées avec les brokers.

l) Indice de référence désigné (lorsque qu'un indice est désigné comme indice de référence pour atteindre des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier)

Le produit financier n'a pas d'indice de référence aligné sur les caractéristiques ESG qu'il promeut.